

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1412
30 juillet 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 JUILLET 1996, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE DU
DESARMEMENT PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE L'UKRAINE, TRANSMETTANT
LE TEXTE DE L'ALLOCUTION PRONONCEE PAR LE PRESIDENT DE L'UKRAINE
A L'OCCASION DE LA SIGNATURE DU TRAITE SUR UNE ZONE EXEMPTEE
D'ARMES NUCLEAIRES EN AFRIQUE

J'ai l'honneur de vous adresser le texte de l'allocution prononcée par le
Président de l'Ukraine à l'occasion de la signature du Traité sur une zone
exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce
texte soit enregistré comme document officiel de la Conférence du désarmement
et distribué à tous les Etats membres de la Conférence et aux Etats non
membres qui prennent part à ses travaux.

(Signé) : Oleg Shamshur
Chargé d'affaires par intérim
Mission permanente de l'Ukraine

**Allocution prononcée à l'occasion de la signature du Traité
sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique**

Chers participants à cette cérémonie solennelle consacrée à la signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique,

Il est généralement reconnu que la solution du problème de la non-prolifération des armes nucléaires est l'une des questions les plus urgentes d'aujourd'hui. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), auquel l'Ukraine a adhéré en tant que membre de plein droit en 1994, est un important instrument du régime de non-prolifération.

Les 25 premières années de l'autorité du TNP ont éloquemment démontré que les idées sur lesquelles il se fonde ont trouvé un large soutien dans la majorité des pays du monde. Bien que le TNP ne soit pas à proprement parler un document idéal, il joue néanmoins le rôle d'un important point de départ, où a commencé le processus de désarmement nucléaire. C'est pourquoi, considérant le régime international de non-prolifération comme un système qui a prouvé sa raison d'être sur le plan des principes, il est nécessaire de continuer les efforts pour améliorer ou développer des mécanismes spécifiques de mise en oeuvre concrète des normes qu'il énonce.

L'un de ces mécanismes, qui renforce le régime de non-prolifération et est de la plus haute importance pour la réalisation de l'article VII du TNP, est constitué par les mesures régionales, et en particulier la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco, de 1967), dans la région du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga, de 1985) et en Asie du Sud-Est (Traité de 1995).

La conclusion d'un autre document international juridiquement contraignant portant création de la zone exempte d'armes nucléaires sur le continent africain est certainement une nouvelle contribution tangible au processus de renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et de soutien de la stabilité stratégique dans le monde.

Appréciant hautement les efforts pacifiques des pays africains, au nom de l'Ukraine, Etat qui a volontairement refusé le troisième potentiel militaire au monde par son ampleur, je salue sincèrement les dirigeants de tous les Etats qui signent aujourd'hui cet important document. Avec les autres traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires, il contribuera à réduire les programmes nucléaires en interdisant le déploiement, l'essai et l'emploi d'armes nucléaires sur une partie considérable de la surface de notre planète.

La signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique devrait inciter les autres Etats, et en premier lieu les Etats nucléaires, à intensifier leur coopération pour élaborer et conclure de nouveaux accords

concernant ce problème, et en particulier le traité d'interdiction complète des essais et une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires.

Nous sommes convaincus qu'une coopération internationale universelle, visant à écarter de notre monde fragile la menace d'une catastrophe nucléaire, apportera les résultats souhaitables.

Leonid Koutchma
